

CELLULE D'AIDE À LA RÉOLUTION DES CONFLITS (ARC)

PRINCIPALES TÂCHES DE LA CELLULE ARC

La cellule ARC est une structure indépendante des services, rattachée directement à la Municipalité, dont les missions et moyens d'action sont définis dans les Dispositions réglementaires municipales relatives à la prévention et à la gestion des conflits et au harcèlement.

La cellule ARC est chargée de prévenir et aider à la résolution des situations conflictuelles qui surviennent dans les différents services, que cela soit sur le plan des relations interpersonnelles, au sein des collectifs de travail ou à un niveau organisationnel.

Elle est l'instance interne habilitée à recevoir et prendre en charge les doléances des employé·e·s relatives aux comportements abusifs, au harcèlement psychologique et au harcèlement sexuel.

La consultation de la Cellule ARC est ouverte à l'ensemble du personnel de l'administration communale, quels que soient le type de contrat et le niveau hiérarchique des personnes concernées.

Les principes suivants régissent les activités de la Cellule ARC :

- confidentialité
- indépendance
- impartialité
- neutralité

EFFECTIF DU PERSONNEL

Figure sous Secrétariat municipal

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

En 2019, la cellule ARC est intervenue dans 76 situations conflictuelles différentes. Les démarches usuelles de résolution à l'amiable (conseil individuel ou élargi, médiation, concertation) ont été mises en œuvre dans ces situations, en impliquant si nécessaire les collectifs de travail ou les hiérarchies concernés. Il est à relever que, si le nombre de situations traitées est inférieur aux années précédentes, un plus grand nombre de demandes ont pu être abordées sous l'angle collectif et organisationnel, par le biais de démarches formelles. Deux enquêtes ont été ouvertes et se sont déroulées durant l'année 2019.

Par ailleurs, la cellule ARC a œuvré, en étroite collaboration avec le Service du personnel, à la définition d'une campagne de prévention du harcèlement sexuel, dont la mise en œuvre est prévue auprès de deux services pilotes courant 2020.

Demandes traitées et démarches réalisées par la cellule ARC	2018	2019
Nombre de situations	100	76
Nombre de demandeurs	116	82
Nombre de participants aux démarches	166	184
Démarches terminées au 31 décembre 2019	99	50
Démarches d'aide à la résolution de conflits (parfois plusieurs par situation)	100	75
Démarches de conseil individuelles	75	49
Démarches de conseil élargies (à la hiérarchie, aux RH, etc.)	19	22
Démarches formelles (médiation/concertation)	7	14
Ouvertures d'enquêtes	0	2